

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2026

Le 27 février 2026, à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Eymet se sont réunis au nombre de seize, salle du 1^{er} étage de la Maison des Services Publics, Avenue de la Bastide, à Eymet en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 20 février 2026, sous la présidence de Monsieur Jérôme Bétaille, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Maurice BARDET - Nicolas BELLUGUE - Yvonne BERAUDO - Gilles BERGOUGNOUX - Jérôme BETAILLE - Bernard DUMEIGE - Mélanie KLEIBER - Jean Jacques LAGENE BRE - Viviane LAGENE BRE - Rose LALLEMANT - Annie LANDAT - François LEMAIRE - Myriam LESCURE - Jérôme LOUREC - Lionel MAUTORD - Corine MEHEUST

ÉTAIENT REPRESENTES : Julien BERTHEUIL (pouvoir à Jérôme BETAILLE) Mayia BISCAY (pouvoir à Jérôme LOUREC) - Julie COUSINET (pouvoir à Yvonne BERAUDO) - Xavier THEVENET (pouvoir à Gilles BERGOUGNOUX)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Valérie BUCAU - Josiane CHAPAT - Henri DELAGE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Rose LALLEMANT

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2025

1. Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 - budget principal
2. Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 - budget annexe crèche
3. Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 - budget annexe village de gites
4. Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 - budget annexe assainissement
5. Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 - budget annexe abattoir
6. Affectation des résultats du budget principal
7. Affectation des résultats du budget annexe crèche
8. Affectation des résultats du budget annexe village de gites
9. Affectation des résultats du budget annexe assainissement
10. Affectation des résultats du budget annexe abattoir
11. Autorisation de signature du procès-verbal de mise à disposition de l'ALSH à la Communauté de communes Portes Sud Périgord
12. Renouvellement de la convention d'assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif
13. Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE 24 – éclairage public des ZAE
14. Conventionnement avec l'association 30 Millions d'Amis pour une opération de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages
15. Questions diverses

Le quorum étant atteint, le conseil municipal adopte, à 19 voix pour et 1 abstention de madame Corine Meuheust, le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2025.

1. Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 - budget principal

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes financiers uniques (CFU) des collectivités et de leurs établissements publics doivent être approuvés avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le CFU se compose de 4 parties dans lesquelles sont incluses les données de l'ordonnateur et du comptable :

- I. Informations générales et synthétiques
- II. Exécution budgétaire
- III. États financiers
- IV. États annexés

Après contrôle, il s'avère que les écritures passées par le comptable et par l'ordonnateur sont conformes pour l'ensemble des budgets de la collectivité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025							RESTE A REALISER			BUDGET PRIMITIF 2026					
Budget	résultat cumulé au 31/12/2024	Part affectée inv.	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat 2025	résultat cumulé au 31/12/2025	Dépenses	Recettes	Différent pour équilibrer Dépenses et recettes	Investissement			Fonctionnement		
										Dépenses au 001	Recettes au 001	Recettes au 1000	Dépenses au 002	Recettes au 002	
1) Budget principal 41400															
Investissement	- 452 122,25		3 303 374,12	4 126 513,57	823 139,45	341 017,20	882 976,06	777 961,69	- 105 114,37		341 017,20	-			1 103 381,29
Fonctionnement	601 567,24	288 758,24	1 688 194,91	2 418 707,20	730 572,29	1 103 381,29									
	179 444,99				1 553 711,74	1 444 368,49									
2) Budget Annexe Crèche Halte Garderie 41403															
Investissement															
Fonctionnement	40 322,96	-	333 536,92	347 273,13	13 736,21	54 059,17									54 059,17
3) Budget Annexe Village de Vacances 41404															
Investissement	- 66 274,78		73 140,11	216 249,02	143 109,91	76 834,13	14 540,60	44 085,00	29 444,40		76 834,13				1 725,47
Fonctionnement	- 18 204,28	-	60 942,14	80 871,99	19 929,75	1 725,47									
4) Budget Annexe Assainissement 41401															
Investissement	- 114 388,73		1 365 024,41	1 379 870,56	- 15 153,85	- 129 542,59	21 054,39	-	- 21 054,39	- 129 542,58	-	- 50 086,83			-
Fonctionnement	91 152,56	91 152,56	116 722,90	166 609,73	50 086,53	50 086,83									
5) Budget Annexe Abattoir 41402															
Investissement	- 179 809,46		54 989,93	201 138,04	146 148,11	- 30 661,35	49 402,17	-	- 49 402,17	- 30 661,35	-	- 80 063,52			
Fonctionnement	310 613,08	179 235,04	30 353,43	38 079,71	6 326,26	139 904,32									59 840,80
SUBTOTALS COMPLETS	246 056,34	559 145,84	7 056 278,87	8 976 172,85	1 919 893,98	1 606 804,48	968 073,22	821 946,69	146 126,53	- 160 203,93	417 851,33	- 130 150,35	-	-	1 219 006,73

Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultats 2024
---------------	---------------	----------------

Sous-budget Bibliothèque :

Fonctionnement		62 105,45	4 081,10	- 58 044,35
----------------	--	-----------	----------	--------------------

Sous-budget Action Culturelle :

Fonctionnement		108 259,37	25 721,80	- 82 537,77
----------------	--	------------	-----------	--------------------

Sous-budget Action Sportive :

Fonctionnement		16 160,15	1 934,10	- 14 226,05
----------------	--	-----------	----------	--------------------

Sous-budget Piscine :

Fonctionnement		68 334,39	14 527,35	- 53 807,04
----------------	--	-----------	-----------	--------------------

Budget Crèche :

Fonctionnement		335 209,92	273 286,90	- 61 923,02
----------------	--	------------	------------	--------------------

Budget Village de Gîtes :

Fonctionnement		73 034,38	54 830,10	- 18 204,28
----------------	--	-----------	-----------	--------------------

Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultats 2025
---------------	---------------	----------------

Sous-budget Bibliothèque :

Fonctionnement		68 464,03	3 697,10	- 64 766,93
----------------	--	-----------	----------	--------------------

Sous-budget Action Culturelle :

Fonctionnement		105 161,93	26 956,39	- 78 205,54
----------------	--	------------	-----------	--------------------

Sous-budget Action Sportive :

Fonctionnement		12 200,00	2 308,10	- 9 891,90
----------------	--	-----------	----------	-------------------

Sous-budget Piscine :

Fonctionnement		50 481,07	12 773,70	- 37 707,37
----------------	--	-----------	-----------	--------------------

Budget Crèche :

Fonctionnement		333 536,92	347 273,13	13 736,21
----------------	--	------------	------------	------------------

Budget Village de Gîtes :

Fonctionnement		60 942,14	80 871,99	19 929,75
----------------	--	-----------	-----------	------------------

Débat

Monsieur Bétaille présente les résultats des différents budgets et sous budgets puis quitte la salle et laisse la présidence à monsieur Lemaire.

Aucune question ou précision n'étant sollicitées, monsieur Lemaire procède au vote des comptes financiers uniques du budget principal et des budgets annexes.

Monsieur Bergougnoux et madame Meheust soulignent l'absence de réunion de la commission finances et monsieur Bergougnoux précise qu'il a hâte de terminer le mandat en raison du manque d'échanges au sein de l'équipe.

A l'issue des votes, monsieur Bétaille remercie le service comptable pour le suivi. Monsieur le maire souligne que les résultats laissés à la fin du présent mandat sont largement meilleurs que ceux qui existaient lors de son arrivée en 2008. Le vote du budget 2026 sera laissé à la nouvelle équipe municipale.

Délibération n° 2026 – 02 – 01

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 – budget principal ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2025 – budget annexe principal
- donne pouvoir à monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 13 voix pour et 5 abstentions de messieurs Gilles BERGOUGNOUX, Bernard DUMEIGE, Xavier THEVENET et mesdames Viviane LAGENEBRE et Corine MEHEUST.

2. Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 - budget annexe crèche

Délibération n° 2026 – 02 – 02

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 – budget annexe crèche ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2025 – budget annexe crèche
- donne pouvoir à monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 13 voix pour et 5 abstentions de messieurs Gilles BERGOUGNOUX, Bernard DUMEIGE, Xavier THEVENET et mesdames Viviane LAGENEBRE et Corine MEHEUST.

3. Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 - budget annexe village de gites

Délibération n° 2026 – 02 – 03

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 – budget annexe village de gites ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2025 – budget annexe village de gites
- donne pouvoir à monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 14 voix pour et 4 abstentions de messieurs Gilles BERGOUGNOUX, Bernard DUMEIGE, Xavier THEVENET et madame Corine MEHEUST.

4. Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 - budget annexe assainissement

Délibération n° 2026 – 02 – 04

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 – budget annexe assainissement ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2025 – budget annexe assainissement

- donne pouvoir à monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 13 voix pour et 5 abstentions de messieurs Gilles BERGOUGNOUX, Bernard DUMEIGE, Xavier THEVENET et mesdames Viviane LAGENE BRE et Corine MEHEUST.

5. Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 - budget annexe abattoir

Délibération n° 2026 – 02 – 05

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 – budget annexe abattoir ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2025 – budget annexe abattoir
- donne pouvoir à monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 13 voix pour et 5 abstentions de messieurs Gilles BERGOUGNOUX, Bernard DUMEIGE, Xavier THEVENET et mesdames Viviane LAGENE BRE et Corine MEHEUST.

6. Affectation des résultats du budget principal

Délibération n° 2026 – 02 – 06

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	
<u>1 - Résultat de fonctionnement</u>	
Dépenses de fonctionnement	1 688 194.91€
Recettes de fonctionnement	2 418 767.20€
<u>A – Résultat de l'exercice (excédent)</u>	+ 730 572.29€
<u>B – Résultats de fonctionnement antérieur reporté</u>	+ 661 567.24€
C - Virement à la section d'investissement	- 288 758.24€
D - Résultats à affecter (A+B+C)	+ 1 103 381.29€

2 - Résultat d'Investissement				
Dépenses d'investissement				3 303 374.12€
Recettes d'investissement				4 126 513.57€
<u>E – Résultat de l'exercice (excédent)</u>				+ 823 139.45€
<u>F – Résultats d'Investissement antérieur reporté</u>				- 482 122.25€
G - Résultats d'investissement cumulé (E+F)				+ 341 017.20€
3 - Reste à réaliser au 31 décembre 2025				
Dépenses				882 976.06€
Recettes				777 861.69€
H - Solde				-105 114.37€
Besoin de financement de la section d'investissement (G+H)				0.00€
AFFECTATION				
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Chapitre 002	Chapitre 002	Chapitre 001	Chapitre 001	Article 1068
0.00€	1 103 381.29€	0.00€	341 017.20€	0.00€

Le conseil municipal décide d'affecter ces résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2026, ligne 002 crédit : **1103 381.29€**.
- Excédent d'investissement reporté au budget primitif 2026, ligne 001 débit : **341 017.20€**.
- affectation à l'investissement, ligne 1068 crédit : **0.00€**.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 15 voix pour et 5 abstentions de messieurs Gilles BERGOUGNOUX, Bernard DUMEIGE, Xavier THEVENET et mesdames Viviane LAGENEBRE et Corine MEHEUST.

7. Affectation des résultats du budget annexe crèche

Délibération n° 2026 – 02 – 07

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	
1 - Résultat de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	333 536.92€

Recettes de fonctionnement					347 273.13€
<u>A – Résultat de l'exercice (excédent)</u>					+ 13 736.21€
<u>B – Résultats de fonctionnement antérieur reporté</u>					+ 40 322.96€
C - Virement à la section d'investissement					0.00€
D - Résultats à affecter (A+B+C)					+ 54 059.17€
<u>2 - Résultat d'Investissement</u>					
Dépenses d'investissement					0.00€
Recettes d'investissement					0.00€
<u>E – Résultat de l'exercice (déficit/excédent)</u>					0.00€
<u>F – Résultats d'Investissement antérieur reporté</u>					0.00€
G - Résultats d'investissement cumulé (E+F)					0.00€
<u>3 - Reste à réaliser au 31 décembre 2025</u>					
Dépenses					0.00€
Recettes					0.00€
H - Solde					0.00€
Besoin de financement de la section d'investissement (G+H)					0.00€
AFFECTATION					
SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Chapitre 002	Chapitre 002	Chapitre 001	Chapitre 001	Article 1068	
0.00€	54 059.17€	0.00€	0.00€	0.00€	

Le conseil municipal décide d'affecter ces résultats comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2026, ligne 002 crédit : **54 059.17€**.
- déficit/Excédent d'investissement reporté au budget primitif 2026, ligne 001 débit : **0.00€**.
- affectation à l'investissement, ligne 1068 crédit : **0.00€**.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 15 voix pour et 5 abstentions de messieurs Gilles BERGOUGNOUX, Bernard DUMEIGE, Xavier THEVENET et mesdames Viviane LAGENEBRE et Corine MEHEUST.

8. Affectation des résultats du budget annexe village de gites

Délibération n° 2026 – 02 – 08

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025				
<u>1 - Résultat de fonctionnement</u>				
Dépenses de fonctionnement		60 942.14€		
Recettes de fonctionnement		80 871.89€		
<u>A – Résultat de l'exercice (excédent)</u>		+ 19 929.75€		
<u>B – Résultats de fonctionnement antérieur reporté</u>		- 18 204.28€		
C - Virement à la section d'investissement		0.00€		
D - Résultats à affecter (A+B+C)		+ 1 725.47€		
<u>2 - Résultat d'Investissement</u>				
Dépenses d'investissement		73 140.11€		
Recettes d'investissement		216 249.02€		
<u>E – Résultat de l'exercice (excédent)</u>		+ 143 108.91€		
<u>F – Résultats d'Investissement antérieur reporté</u>		- 66 274.78€		
G - Résultats d'investissement cumulé (E+F)		+ 76 834.13€		
<u>3 - Reste à réaliser au 31 décembre 2025</u>				
Dépenses		14 640.60€		
Recettes		44 085.00€		
H - Solde		+ 29 444.40€		
Besoin de financement de la section d'investissement (G+H)		0.00€		
AFFECTATION				
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Chapitre 002	Chapitre 002	Chapitre 001	Chapitre 001	Article 1068
0.00€	1 725.47€	0.00€	76 834.13€	0.00€

Le conseil municipal décide d'affecter ces résultats comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2026, ligne 002 crédit : **1 725.47€**.
- excédent d'investissement reporté au budget primitif 2026, ligne 001 crédit : **76 834.13€**.
- affectation à l'investissement au budget primitif 2026, ligne 1068 crédit : **0.00€**.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 16 voix pour et 4 abstentions de messieurs Gilles BERGOUGNOUX, Bernard DUMEIGE, Xavier THEVENET et madame Corine MEHEUST.

9. Affectation des résultats du budget annexe assainissement

Délibération n° 2026 – 02 – 09

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025				
<u>1 - Résultat de fonctionnement</u>				
Dépenses de fonctionnement		116 722.90€		
Recettes de fonctionnement		166 809.73€		
<u>A – Résultat de l'exercice (excédent)</u>		+ 50 086.83€		
<u>B – Résultats de fonctionnement antérieur reporté</u>		+ 91 152.56€		
C - Virement à la section d'investissement		91 152.56€		
D - Résultats à affecter (A+B+C)		+ 50 086.83€		
<u>2 - Résultat d'Investissement</u>				
Dépenses d'investissement		1 395 024.41€		
Recettes d'investissement		1 379 870.56€		
<u>E – Résultat de l'exercice (déficit)</u>		- 15 153.85€		
<u>F – Résultats d'Investissement antérieur reporté</u>		- 114 388.73€		
G - Résultats d'investissement cumulé (E+F)		- 129 542.58€		
<u>3 - Reste à réaliser au 31 décembre 2025</u>				
Dépenses		21 054.39€		
Recettes		0.00€		
H - Solde		- 21 054.39€		
Besoin de financement de la section d'investissement (G+H)		50 086.83€		
AFFECTATION				
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Chapitre 002	Chapitre 002	Chapitre 001	Chapitre 001	Article 1068
0.00€	0.00€	129 542.58€	0.00€	50 086.83€

Le conseil municipal décide d'affecter ces résultats comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2026, ligne 002 crédit : **0.00€**.
- déficit d'investissement reporté au budget primitif 2026, ligne 001 débit : **129 542.58€**.
- affectation à l'investissement, ligne 1068 crédit : **50 086.83€**.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 15 voix pour et 5 abstentions de messieurs Gilles BERGOUGNOUX, Bernard DUMEIGE, Xavier THEVENET et mesdames Viviane LAGENEBRE et Corine MEHEUST.

10. Affectation des résultats du budget annexe abattoir
--

Délibération n° 2026 – 02 – 10

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025				
<u>1 - Résultat de fonctionnement</u>				
Dépenses de fonctionnement				30 353.43€
Recettes de fonctionnement				38 679.71€
<u>A – Résultat de l'exercice (excédent)</u>				+ 8 326.28€
<u>B – Résultats de fonctionnement antérieur reporté</u>				+ 310 813.08€
C - Virement à la section d'investissement				179 235.04€
D - Résultats à affecter (A+B+C)				+ 139 904.32€
<u>2 - Résultat d'Investissement</u>				
Dépenses d'investissement				54 989.93€
Recettes d'investissement				201 138.04€
<u>E – Résultat de l'exercice (excédent)</u>				+ 146 148.11€
<u>F – Résultats d'Investissement antérieur reporté</u>				- 176 809.46€
G - Résultats d'investissement cumulé (E+F)				- 30 661.35€
<u>3 - Reste à réaliser au 31 décembre 2025</u>				
Dépenses				49 402.17€
Recettes				0.00€
H - Solde				- 49 402.17€
Besoin de financement de la section d'investissement (G+H)				80 063.52€
AFFECTATION				
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Chapitre 002	Chapitre 002	Chapitre 001	Chapitre 001	Article 1068
0.00€	59 840.80€	30 661.35€	0.00€	80 063.52€

Le conseil municipal décide d'affecter ces résultats comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2026, ligne 002 crédit : **59 840.80€**.
- déficit d'investissement reporté au budget primitif 2026, ligne 001 débit : **30 661.35€**.
- affectation à l'investissement, ligne 1068 crédit : **80 063.52€**.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 15 voix pour et 5 abstentions de messieurs Gilles BERGOUGNOUX, Bernard DUMEIGE, Xavier THEVENET et mesdames Viviane LAGENEBRE et Corine MEHEUST.

11. Autorisation de signature du procès-verbal de mise à disposition de l'ALSH à la Communauté de communes Portes Sud Périgord

Historique

Par délibération en date du 16 septembre 2024, le conseil communautaire de Portes Sud Périgord a décidé du transfert de la compétence extra-scolaire des communes vers la communauté des communes à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce transfert a été acté par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2024.

Dans ce cadre, la commune d'Eymet met à disposition de la communauté des communes les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à la mise en œuvre de la compétence. Le procès-verbal joint en annexe détaille les biens mis à disposition. Cette mise à disposition ne comporte pas d'emprunt et les subventions perçues par la commune font également l'objet d'une mise à disposition.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'ALSH La Ruche à Eymet ainsi que tous les documents utiles pour la mise en œuvre effective de la mise à disposition.

Débat

Monsieur le maire rappelle que la commune reste propriétaire du bâtiment et qu'à compter de la date de transfert, l'entretien des locaux appartient à la communauté de communes.

Délibération n° 2026 – 02 – 11

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Portes Sud Périgord actant le transfert de la compétence extra-scolaire des communes vers la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2024 portant modification des compétences de la communauté de communes Portes Sud Périgord,

Vu le procès-verbal constatant la mise à disposition de l'ALSH La Ruche par la commune d'Eymet auprès de la communauté de communes Portes Sud Périgord à compter du 1^{er} janvier 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise monsieur le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'ALSH La Ruche à Eymet

- autorise monsieur le maire à signer tous les documents utiles pour la mise en œuvre effective de la mise à disposition

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité.

12. Renouvellement de la convention d'assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif

Historique

Depuis de nombreuses années, le Pôle Eau et Assainissement de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne accompagne la commune dans la gestion de la compétence en assainissement collectif.

La collectivité bénéficie de prestations d'assistance technique et administrative relatives à l'assainissement des eaux usées (suivi, mesures, conseils) en contrepartie d'une contribution financière annuelle (3360 € en 2025) calculée sur la base du nombre d'habitant DGF actualisé et des tarifs votés chaque année par le conseil d'administration.

Il est proposé de renouveler le conventionnement d'assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif avec l'ATD 24.

Délibération n° 2026 – 02 – 12

Vu le projet de convention d'assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement proposé par l'Agence Technique Départementale de la Dordogne,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la signature d'une convention d'assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement avec l'Agence Technique Départementale.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité.

13. Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux – éclairage public des ZAE

Historique

Par délibération en date du 26 septembre 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a sollicité son adhésion au SDE 24 afin de transférer au syndicat la compétence « éclairage public des parcs d'activité – ZAE ».

Le 7 janvier 2026, le Comité Syndical du SDE 24 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et le transfert de la compétence EP des parcs d'activités (ZAE) au SDE 24 dans le respect de l'état contradictoire accepté par les deux assemblées en date du :

- 11 décembre 2025 concernant le SDE 24
- 18 décembre 2025 concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux conseils municipaux de délibérer sur cette adhésion.

Délibération n° 2026 – 02 – 13

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE 24 afin de transférer au syndicat la compétence « éclairage public des parcs d'activité – ZAE ».

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité.

14. Convention avec l'association 30 millions d'amis pour une opération de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages

Historique

Une opération de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages sur la commune a débuté en 2024 et permis de prendre en charge 40 animaux grâce au financement à hauteur de 50% par la Fondation 30 Millions d'Amis et la collaboration avec l'association Pawprint association ainsi que la clinique vétérinaire d'Eymet.

Afin de continuer cette action, il a été repris contact avec la Fondation 30 Millions d'Amis qui est favorable pour renouveler son accompagnement de la collectivité dans cette démarche en participant, cette année, pour l'intégralité des frais de stérilisation et d'identification pour 40 chats soit un montant de 4400 €.

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser la mise en œuvre d'une nouvelle opération de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages pour conventionnement avec la fondation 30 millions d'amis.

Débat

Monsieur Bétaille souligne le rôle très important de l'association Pawprint pour la réalisation de cette action.

Délibération n° 2026 – 02 – 14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 millions d'amis pour l'année 2026 ainsi que tout document administratif et financier en lien avec cette opération.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité.

15. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Bétaille remercie les membres du conseil municipal à l'occasion de ce dernier conseil municipal. Clôture de la séance à 18h35.

Le secrétaire de séance,
Rose LALLEMANT

Le Maire,
Jérôme BETAILLE

